

Mairie de Lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2017

Convocation du : 22 / 05 / 2017

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, D. BRUNET, S. GILGENKRANTZ, A. GUILLOT – SUDAN, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, A. SAVRE

Excusé : J.P. MIALON

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

Le compte-rendu du dernier Conseil Municipal est validé.

1) Suivi des travaux

- Tranche conditionnelle : les travaux de raccordement du quartier de la Bêchée au réseau d'assainissement collectif ont débuté. Ils devraient durer environ un mois.
- Chemin de la Cornette : La commune a reçu deux devis pour l'écoulement des eaux pluviales du chemin de la Cornette, de la part des entreprises Rannard TP et Vincent TP. Après avoir comparé les deux offres, le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux à Rannard TP.
- Devis : L'entreprise Vincent TP a transmis à la commune deux autres devis pour la réfection de la chaussée et des écoulements d'eaux pluviales, suite aux travaux de 2016. Des précisions doivent être demandées à Vincent TP, avant une prise de décision.
- Assainissement du bas du TREMBLAY : En raison de subventions plus importantes que prévues, la commune envisageait de raccorder au réseau d'assainissement collectif les habitations du bas du TREMBLAY, qui avaient été initialement maintenues en assainissement individuel. Elle envisageait pour cela un avenant au contrat précédent. Le cabinet MERLIN a indiqué à la commune qu'un tel avenant était illégal, car il concernait une zone géographique nouvelle, et impliquait des solutions techniques différentes de celles initialement envisagées dans le marché (pompe de relevage) sur lesquelles les entreprises n'avaient pas pu se positionner. Un tel projet nécessiterait un nouvel appel d'offre, ce qui est inenvisageable compte tenu des délais ; il est donc abandonné.
- Remise en eau des bacs alimentés par le trop-plein du réservoir : Il doit être possible d'amener l'eau aux bacs en utilisant l'ancien réseau d'eau potable, encore en bon état. La commune est en attente de devis.
- Chaussée : 2600 m² de bicouche et 600 m² d'enrobé doivent être posés, hors zone de travaux.
- Maison forestière : Les locataires demandent la pose d'un nouveau portail. De nouveaux piliers devront également être installés. Le conseil décidera en fonction de la réalisation du budget 2016.
- Bâche incendie : Aucune des solutions dernièrement étudiées pour la pose d'une bâche incendie au TREMBLAY n'est techniquement réalisable. La commune décide de revenir à son projet initial, et d'implanter cette bâche sur le terrain de M. Paul MIETTAUX. Si nécessaire, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sera déposée, devant aboutir à l'expropriation. La commune souhaite néanmoins parvenir à une solution à l'amiable avec le propriétaire : par courrier recommandé, M. le Maire informe M. MIETTAUX que la commune renouvelle son offre financière initiale, et lui propose donc d'acheter son terrain pour 10 €/m², soit le prix du terrain agricole. Il rappelle à M. MIETTAUX la nécessité de mener à bien ce projet, pour la sécurité des habitations et de l'exploitation agricole du TREMBLAY, et insiste sur le fait que la

commune n'a pas d'autre choix car cette solution est la seule techniquement envisageable. Il l'informe qu'en cas de nouveau refus de sa part, il devrait cette fois céder son terrain à un prix dérisoire à l'issue de la procédure.

2) Élections législatives

Le Conseil Municipal organise la tenue du bureau de vote le 11 et le 18 juin.

3) École-Garderie

Le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention de laisser aux communes le choix de continuer ou non à appliquer la réforme des rythmes scolaires. Même si aucune décision officielle n'a encore été prise, les communes risquent de devoir se prononcer très rapidement avant la prochaine rentrée. Les maires du RPI se sont déjà déclarés favorables à l'abandon des TAP et au retour de la semaine à 4 jours, car :

- Il est très difficile de trouver des intervenants pour les TAP et de s'assurer de leur présence régulière ;
- Les TAP coûtent cher aux communes et leur posent d'importants problèmes d'organisation ;
- Une enquête menée auprès des familles a montré que les parents et les enfants n'étaient pas particulièrement satisfaits des TAP ;
- Le retour à la semaine de 4 jours permettrait de ne pas ouvrir la cantine-garderie le mercredi.

Le Conseil Municipal prend une position de principe, et se déclare favorable au retour de la semaine à 4 jours par 6 voix pour, 1 abstention et 1 voix favorable au maintien de la semaine à 4 jours et demi avec le samedi à la place du mercredi.

La décision finale reviendra au Conseil d'École.

4) 14 juillet

L'organisation de l'an dernier est reconduite.

5) Compte rendu de diverses réunions

- Pompiers : Le CPINI OUTRIAZ-LANTENAY demande aux communes l'achat d'un pied de sirène, le système actuel ne donnant pas satisfaction. Ce pied de sirène pourrait être acheté d'occasion.
- Mise en accessibilité de la Mairie et de l'École : M. METEL, architecte engagé par la commune, va fournir les plans demandés sous quinzaine. Les WC handicapés sont bien aux normes.

6) Questions diverses

- Situation de Trésorerie : La commune dispose à ce jour de 496 856, 10 €.
- FPIC : La commune de LANTENAY devra régler 5 796 € en 2017 au titre du FPIC (contre 4 887 € en 2016)
- Bois : La commission Bois a visité 3 parcelles sur Hauteville-Lompnes et 3 parcelles sur Outriaz, proposées à la vente pour 11 000 €. Ces parcelles ont été jugées peu intéressantes pour la plupart, et difficiles à exploiter rapidement. La commune renonce donc à les acquérir.
- ONF : La commune a reçu un courrier du Préfet, l'informant que l'ONF était chargé d'évaluer les bois non soumis à ce jour, et dont la gestion devra lui être confiée prochainement.
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : M. le Maire présente les cartes préparées par le cabinet d'étude mandaté par la CCHB.

Ce sont des documents de travail et la proposition définitive sera soumise à une enquête publique.

Le Conseil Municipal les étudie et formule plusieurs remarques et propositions d'aménagement.

Fin de la réunion à 23h00

Prochaine réunion : Vendredi 7 juillet